

CASNAV de Montpellier

ACCUEILLIR
INCLURE
ACCOMPAGNER



Centre Académique

pour la Scolarisation

des Elèves Allophones

Nouvellement Arrivés (EANA)

et

des Enfants issus de Familles

Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)

Responsable académique

Frédéric MIQUEL, IA-IPR de Lettres

06 86 08 90 39

ce.casnav@ac-montpellier.fr






Quelques sigles

- UPE2A** Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (EANA)
- UPS** Unité Pédagogique Spécifique (EFIV)
- UPE2A -NSA** Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants Non Scolarisés Antérieurement
- FLE** Français Langue Etrangère
- FLS** Français Langue Seconde
- FLSCO** Français Langue de Scolarisation
- CECRL** Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
- DELFSO** Diplôme d'Etude en Langue Française Scolaire
- CCFLS** Certification Complémentaire en Français Langue Seconde
- EBEP** Elèves à Besoins Educatifs Particuliers

Cadrage institutionnel

- Circulaire nationale n° 2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
- Circulaire nationale n° 2012-142 du 2-10-2012 relative à la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
- 2 circulaires académiques annuelles EANA et EFIV avec leurs annexes départementales disponibles sur Accolad

Chargés de mission des antennes départementales du CASNAV

AUDE 11	Casnav11@ac-montpellier.fr 04 68 11 58 04	 <ul style="list-style-type: none">● Amélie Bechemilh● Sébastien Alamargot
GARD 30	casnav30@ac-montpellier.fr 04 49 05 80 90	 <ul style="list-style-type: none">● Christine Sentis● Maud Famette● Delphine Villaumet
HERAULT 34	casnav34@ac-montpellier.fr 04 67 91 50 14	 <ul style="list-style-type: none">● Céline Papelard● Cynthia Bertherat● Brigitte Miyagi● Laurent Leseur● Bernard Frédéric
LOZERE 48	casnav48@ac-montpellier.fr 04 30 43 51 50	 <ul style="list-style-type: none">● Philippe Godé
PYRENEES-ORIENTALES 66	casnav66@ac-montpellier.fr 04 68 66 28 72	 <ul style="list-style-type: none">● Emmanuel Fabre● Thérèse Puig● Olivier Duriez

Présentation du CASNAV

Les principales missions du CASNAV, définies dans la circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012, sont les suivantes :

Une mission d'expertise pédagogique contribuant aux organisations, au pilotage et au suivi des dispositifs académiques, ainsi qu'au suivi statistique des EANA et des EFIV (en lien avec la DEPP).

Une mission de coopération et de médiation entre les services académiques et départementaux et les services de l'état, les collectivités territoriales, les associations et les familles.

Une mission de formation pour les personnels des écoles et des établissements à travers la publication et la diffusion de documentation pédagogique, la coordination de groupes de travail et l'animation d'actions de formations initiale et continue (PAF, PDF, formation territoriale, préparation à la certification complémentaire FLS, habilitation DELF, opérateur pédagogique de l'OEPRE...)

Un réseau académique

Publics	Effectif annuel	Dispositifs 1 ^{er} et 2 nd degrés*
EANA (Enquête DEPP)	Plus de 3000 élèves	138 UPE2A & 100 modules
EFIV (Enquête académique)	Près de 1000 élèves	25 UPS

Carte des dispositifs

<https://www.pearltrees.com/t/ressources-du-casnav/id35144877#item436470290>



Focus sur les UPE2A et UPS

Les EANA et les EFIV sont des EBEP qui s'inscrivent dans la politique de l'école inclusive, sous la responsabilité du CASNAV.

Accueil et évaluation initiale

Les bilans de positionnement scolaire en langue d'origine sont réalisés selon des modalités différentes dans les départements de l'académie (cf annexes de la circulaire académique disponible sur Accolad).

UPE2A

- Accueil des élèves allophones du CP au lycée avec inscription dans la classe d'âge (sans dépasser un à deux ans d'écart avec l'âge de référence).
- Enseignement du FLS : 9h minimum hebdomadaires dans le 1^{er} degré et 12h minimum dans le 2nd degré.
- 1 an de prise en charge possible sur le dispositif puis soutien linguistique éventuel la seconde année.

UPS

- Evaluation des EFIV et prise en charge suivant les besoins.
- Scolarisation et inclusion en classe ordinaire des EFIV du CP à la 3^{ème} avec inscription dans la classe d'âge.
- Médiation auprès des familles sur les aires d'accueil.

Ressources pédagogiques

<https://www.pearltrees.com/t/ressources-du-casnav/id35144877>



Partenariats

OEPRE

Le dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) est conduit en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale. Il vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves nouvellement arrivés, volontaires en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Les formations ont pour objectif de permettre :

- l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) ;
- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ;
- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.

50 ateliers sont implantés dans les écoles et établissements scolaires de l'académie de Montpellier.



Partenariats institutionnels et associatifs

- Services de l'état : DDETS, CAF...
- Collectivités territoriales : conseils régionaux, départementaux, communes...
- Associations diverses (dont opérateurs de l'état) : CADA...